

Situation économique et sociale de la population

Panorama

Revenu des ménages et ses composantes

Le revenu brut des ménages comprend tous les revenus d'un ménage privé et de ses membres. Si l'on déduit de ce revenu brut les dépenses obligatoires que le ménage consacre par exemple aux assurances sociales, aux impôts ou aux primes de l'assurance-maladie de base, on obtient ce qu'on appelle le revenu disponible des ménages.

Ce revenu disponible moyen des ménages privés en Suisse a atteint 7069 francs par mois en 2018.

Avec une part de 75%, les revenus du travail sont la principale composante du revenu brut. La deuxième composante provient des revenus de transfert avec 19%. Ces revenus comprennent par exemple les prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale. La troisième composante est constituée des revenus de la fortune et de la location, qui représentent 4% du revenu brut des ménages.

Dépenses des ménages et leurs composantes

Les dépenses des ménages comprennent les dépenses de consommation et les dépenses de transfert, mais n'incluent par exemple pas les dépenses à des fins professionnelles, l'épargne et les investissements.

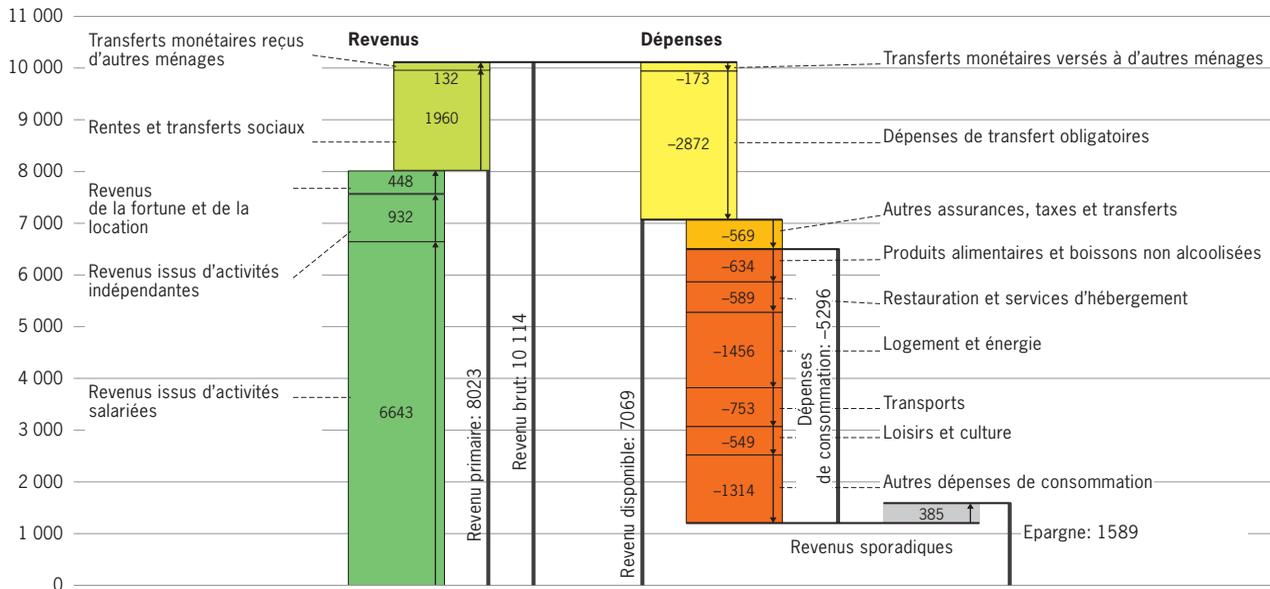
Les dépenses de transfert comprennent les dépenses obligatoires comme les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurances-maladie de base, mais aussi les transferts monétaires à d'autres ménages. Ces dépenses obligatoires se montent à 3045 francs par mois, soit 30% du revenu brut.

Les dépenses de consommation représentent 52% du revenu brut. Les dépenses pour le logement et l'énergie constituent le poste le plus important, avec 1456 francs par mois (14% du revenu brut). Pour l'alimentation, les ménages ont dépensé 634 francs, soit moins que pour les transports (753 francs). Les autres postes importants sont les dépenses pour les loisirs et la

Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages 2018

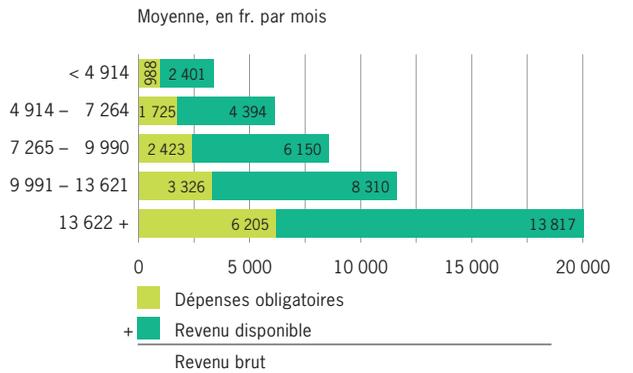
G 20.1

en francs par mois par ménage



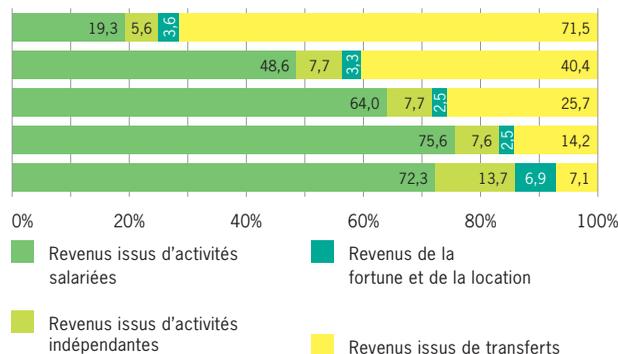
Revenu des ménages selon la classe de revenu¹, en 2015–2017

G 20.2



1 Les classes de revenu ont été définies à partir des quintiles de la distribution du revenu brut.

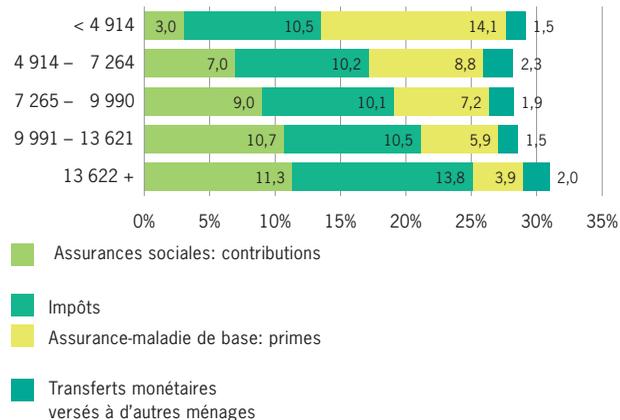
Composantes, en % du revenu brut



Dépenses obligatoires selon la classe de revenu¹, en 2015–2017

G 20.3

En % du revenu brut



1 Les classes de revenu ont été définies à partir des quintiles de la distribution du revenu brut.

culture avec 549 francs, ainsi que les dépenses pour la restauration et l'hôtellerie avec 589 francs.

Différences selon la classe de revenu

Dans la classe avec les revenus les plus élevés, les revenus issus du travail prédominent puisqu'ils représentent 86% du revenu brut. Dans la classe la moins aisée, en revanche, les rentes et les transferts sociaux représentent la principale source de revenus avec 68% du revenu brut.

Les déductions obligatoires se composent pour une large part des cotisations aux assurances sociales et des impôts. Elles augmentent par conséquent avec le revenu, et ce tant en termes absolus qu'en termes relatifs (par rapport au revenu brut).

Les primes d'assurance-maladie de base suivent par contre la tendance inverse en termes relatifs. Pour les ménages avec les revenus les plus bas, ces primes représentent pour la période 2015 à 2017 une part plus importante (14%) que celle consacrée aux impôts (11%). Dans le groupe des ménages les plus aisés, le poids de ces primes est comparativement faible; il s'élève à 4% alors que le poids des impôts est de 14% du revenu brut. Notons qu'en termes absolus, les dépenses moyennes pour l'assurance-maladie de base sont plus élevées dans les classes de revenu supérieures car ces ménages sont composés en moyenne d'un plus grand nombre de personnes.

On observe aussi des différences dans les dépenses de consommation des cinq classes de revenu. Les dépenses pour la santé, le logement, l'énergie et les produits alimentaires chargent proportionnellement plus fortement les ménages disposant d'un petit budget que les ménages à hauts revenus. A l'inverse, les ménages de cette dernière catégorie dépensent plus pour les loisirs, la culture et les transports.

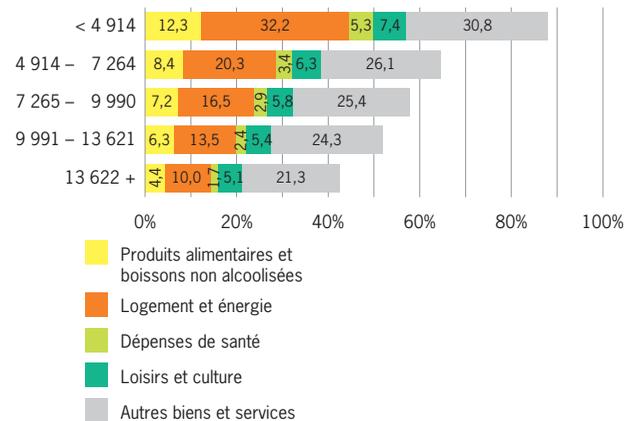
Que reste-t-il?

Après déduction de l'ensemble des dépenses, il reste en moyenne aux ménages un montant de 1589 francs à épargner, soit 16% du revenu brut. Les ménages de la classe de revenu la plus basse dépensent souvent davantage que ce dont ils disposent, ils ne peuvent donc en général pas épargner. Ce constat doit être mis en parallèle avec le fait que 60% des ménages de cette catégorie de revenus sont des ménages de rentiers, qui financent une partie de leurs dépenses en puisant dans leur fortune.

Dépenses de consommation selon la classe de revenu¹, en 2015–2017

En % du revenu brut

G 20.4



1 Les classes de revenu ont été définies à partir des quintiles de la distribution du revenu brut.

Niveau de vie et situation sociale

Qu'implique la situation économique des ménages décrite ci-dessus pour le niveau de vie de la population? Quels sont les groupes de population privilégiés ou au contraire défavorisés quant aux dimensions considérées?

Le cinquième de la population ayant les revenus les plus faibles dépense en moyenne environ la moitié moins pour des biens et des services que le cinquième ayant les revenus les plus élevés. Le montant restant à disposition pour couvrir les besoins quotidiens et les besoins à court terme dépend essentiellement de la part représentée par les coûts du logement dans le revenu

brut du ménage. Les coûts du logement représentent environ 15% du revenu brut des ménages en moyenne. Cette même part se monte à 31% pour le cinquième le moins favorisé, et à 10% pour le cinquième ayant les revenus les plus élevés. Cette différence est beaucoup plus marquée pour les locataires que pour les propriétaires.

Compte tenu de ces résultats, on ne s'étonne pas de constater que 27,7% des personnes faisant partie du cinquième de la population ayant les revenus les plus faibles affirment avoir des difficultés à s'en sortir avec le revenu du ménage (cinquième de la population ayant les revenus les plus élevés: 1,2%).

Inégalités de répartition des revenus

Les inégalités de répartition des revenus sont évaluées sur la base du revenu disponible équivalent. Ce dernier se calcule en retirant les dépenses obligatoires du revenu brut du ménage et en divisant le solde par la taille d'équivalence du ménage. La taille d'équivalence du ménage permet de tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie). Ainsi, le revenu disponible équivalent est un indice du niveau de vie des personnes, indépendamment du type de ménage dans lequel elles vivent.

En 2018, les 20% les plus riches disposaient d'un revenu disponible équivalent moyen 4,3 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres.

Evolution du groupe à revenus moyens

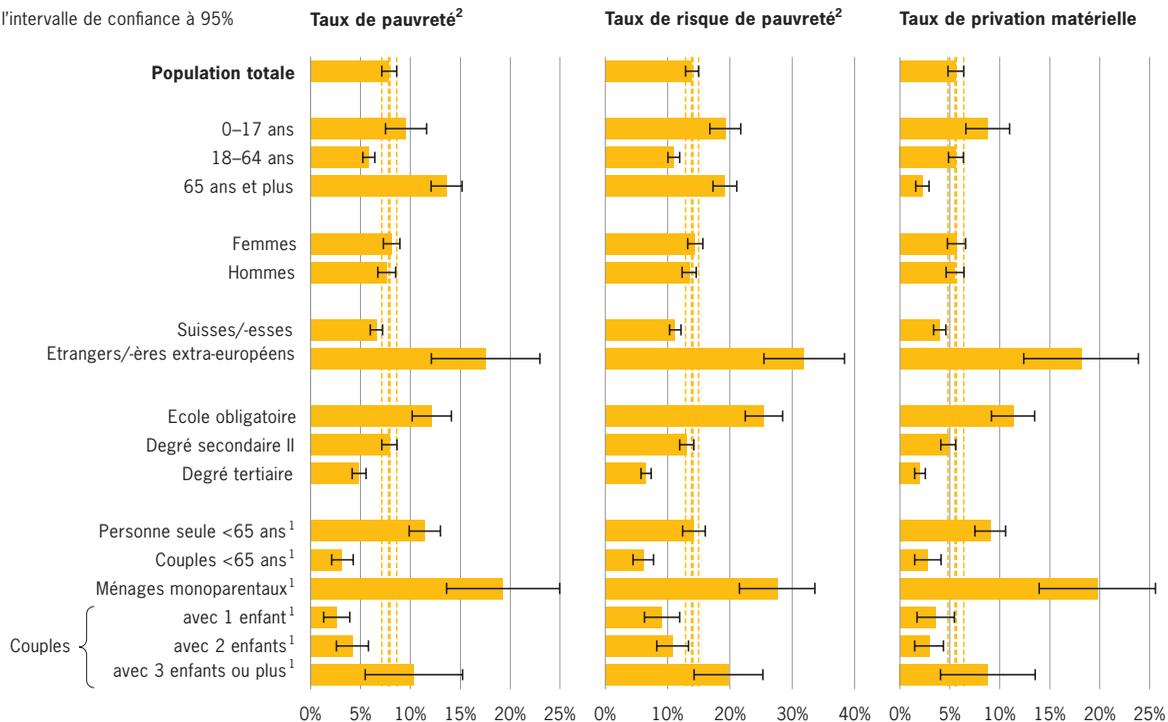
Dans l'ensemble, la part de la population appartenant à la classe moyenne est restée stable au cours de la période 1998 à 2017. Elle était la plus grande en 2009 avec 61,3% et la plus petite en 2013 avec 56,8% de la population. On ne peut toutefois pas parler d'une évolution nette du groupe à revenus moyens sur la totalité de la période considérée.

Certaines tendances sont néanmoins décelables. C'est ainsi qu'on observe une légère diminution de la part de la population appartenant au groupe à revenus moyens de 2003 à 2007/2008. Après avoir brièvement progressé en 2009, la part représentée par la classe moyenne a de nouveau baissé jusqu'en 2013/2014, la part des groupes à bas et à hauts revenus augmentant en parallèle. Après une légère augmentation en 2015, la part des personnes à revenus moyens se stabilise à 57,7% de la population en 2017, soit presque au même niveau qu'en 2014.

Pauvreté monétaire et risque de pauvreté

La pauvreté monétaire est définie selon diverses approches et à l'aide de différents seuils afin de fournir une image la plus complète possible de la situation en Suisse. On distingue la pauvreté selon le concept absolu (ci-après «pauvreté»), qui s'appuie sur un seuil de pauvreté correspondant au minimum vital social, et la pauvreté selon le concept relatif («risque de pauvreté»). Le seuil de risque de pauvreté est fixé d'après des normes internationales à 60% du revenu disponible équivalent médian de la population, ce qui permet des comparaisons avec d'autres pays. Il convient de prendre en compte que dans les deux concepts

— Limites de l'intervalle de confiance à 95%



1 Personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques

2 Le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté sont calculés sur la base des revenus, sans prise en compte de la fortune éventuelle.

utilisés, la pauvreté est déterminée sur la base du revenu, sans considérer les éventuelles fortunes des ménages.

En 2018, 7,9% de la population résidante permanente vivant en ménage privé était touchée par la pauvreté en termes de revenu, soit 660 000 personnes. Le seuil de pauvreté moyen était de 2286 francs par mois pour une personne seule et de 3968 francs par mois pour un ménage de deux adultes avec deux enfants. Les groupes particulièrement à risque, selon cette définition de la pauvreté, sont les personnes élevant seules leurs enfants, les adultes vivant seuls, les personnes sans formation postobligatoire, les personnes non actives (y c. les retraités), les étrangers et les personnes vivant dans un ménage dont la participation au marché du travail est faible.

Selon le concept relatif, la part de la population touchée par le risque de pauvreté (60% du revenu médian) était de 13,9%, ce qui représente environ 1 165 000 personnes. Le seuil de risque de pauvreté était, pour une personne seule, de 2495 francs par mois et, pour deux adultes avec deux enfants, de 5240 francs. Il était donc supérieur au seuil de pauvreté absolu. Les groupes à risque comprennent ici, outre ceux mentionnés précédemment, les enfants et les ménages avec trois enfants ou plus, mais pas les adultes seuls de moins de 65 ans

La pauvreté des personnes actives occupées

Les personnes vivant dans un ménage à forte participation au marché du travail présentent en général les taux de pauvreté les plus faibles. Le fait d'être bien intégré dans la vie active offre généralement une protection efficace contre la pauvreté. En 2018, le taux de pauvreté de la population active occupée se chiffrait à

3,7% et représentait moins d'un tiers du taux de pauvreté de la population non active occupée (14,3%)¹. Quelque 133 000 personnes étaient touchées par la pauvreté alors qu'elles avaient un emploi. La part des actifs occupés parmi les pauvres, dans la population de 18 ans et plus, s'élevait à 25,9% à la même période. En d'autres termes, trois quarts environ des adultes pauvres n'étaient pas actifs occupés en 2018.

La pauvreté des actifs occupés peut s'analyser surtout en termes de sécurité et d'insécurité professionnelle (à long terme): la pauvreté est plus fréquente lorsque les conditions de travail et les formes d'emploi sont nettement ou tendanciellement peu sûres (personnes qui n'ont travaillé qu'une partie de l'année, petite entreprise, activité indépendante en solo, par ex.). Du point de vue sociodémographique, les personnes les plus touchées sont, comme dans la population totale, les étrangers, les personnes sans formation postobligatoire et les personnes seules ou en ménage monoparental.

La pauvreté est généralement de courte durée

Les statistiques permettent également de savoir combien de temps les personnes se retrouvent dans une situation de pauvreté. De 2015 à 2018, 11,6% de la population résidante de Suisse, soit une personne sur neuf, a été touchée au moins une fois par la pauvreté. Sur quatre ans, on compte donc nettement plus de personnes touchées par la pauvreté que ne le laisse apparaître le taux de pauvreté annuel. Pour la plupart d'entre elles, la pauvreté est une expérience passagère: 6,7% de la population ont été en

¹ Par personnes actives occupées, on entend ici les personnes de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

situation de pauvreté une année sur quatre, 2,5% deux années sur quatre, 1,6% trois années sur quatre et 0,7% pendant les quatre années considérées. La majeure partie des personnes touchées a donc retrouvé assez rapidement un revenu la ramenant au-dessus du seuil de pauvreté. Mais une personne touchée sur cinq a subi cette situation pendant au moins trois ans, se retrouvant ainsi particulièrement exposée au risque d'exclusion sociale.

Les transferts sociaux réduisent la pauvreté de plus de la moitié

Le taux de pauvreté avant transferts sociaux mesure la part de la population qui serait touchée par la pauvreté si aucun transfert social comme par ex. les prestations de vieillesse et pour survivants, les allocations familiales, les rentes d'invalidité, les réductions de la prime d'assurance-maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'assurance-chômage n'était versé. Dans cette hypothèse, près d'un tiers de la population suisse (30,8%) aurait été considéré comme pauvre en 2018. Lorsque l'on considère les prestations de vieillesse et pour survivants dans le revenu du ménage, le taux de pauvreté baisse à 15,7%. Si l'on tient compte de tous les transferts, ce taux tombe alors à 7,9%. Ainsi, les transferts sociaux permettent de réduire considérablement la part de la population touchée par la pauvreté en termes de revenu en Suisse. Les transferts sociaux n'ont toutefois pratiquement pas d'influence sur la structure de la population pauvre. Un bas niveau de formation et une intégration insuffisante sur le marché du travail représentent les principaux

facteurs de risque de pauvreté en Suisse, avant comme après les transferts sociaux.

Privations matérielles

L'analyse des privations matérielles consenties pour raisons financières permet de mesurer l'exclusion sociale en termes absolus. En 2018, les privations les plus fréquentes sont liées à l'absence de réserves financières: 20,7% de la population n'a pas les moyens de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 2500 francs. Viennent ensuite les privations liées aux nuisances perçues par rapport au logement et ses alentours: 17,2% de la population considère subir des nuisances sonores provenant des voisins ou de la voie publique, 9,9% des problèmes d'humidité et 7,9% des problèmes de délinquance, de violence ou de vandalisme. En outre, 9,6% de la population n'a pas les moyens de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile.

Le taux de privation matérielle se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf². Selon cette définition, 5,6% de la population vivant en Suisse se trouve en situation de privation matérielle en 2018.

2 Coordonnées au niveau européen, les neuf privations matérielles qui composent cet indicateur touchent les domaines suivants: incapacité à faire face à une dépense imprévue d'un montant de 2500 francs; incapacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, arriérés de paiements, incapacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, incapacité à chauffer convenablement son domicile, pas d'accès à un lave-linge, non-possession d'un téléviseur couleur, non-possession d'un téléphone, non-possession d'une voiture.

Evaluation subjective de la qualité de vie

La satisfaction par rapport à sa propre vie ainsi que sur différentes dimensions est une mesure globale de la qualité de vie subjective de la population. Nous analysons ici le pourcentage de la population (âgée de 16 ans ou plus) ayant un fort niveau de satisfaction (score de 8, 9 ou 10 sur une échelle allant de 0 «pas du tout satisfait» à 10 «tout à fait satisfait») selon différentes dimensions de satisfaction et caractéristiques sociodémographiques.

Le degré de satisfaction de la vie actuelle au sein de la population vivant en Suisse est élevé. En 2018, plus de deux personnes sur trois (70,8%) se disent fortement satisfaites de leur vie. L'examen de la satisfaction relative à certains domaines de vie montre que les aspects relationnels comme le fait de vivre en commun, l'ambiance au travail ou les relations personnelles sont ceux pour lesquels le pourcentage de personnes fortement satisfaites est le plus élevé (plus de 80% de la population de 16 ans et plus se déclare fortement satisfaite de ces aspects). A l'opposé, c'est pour la situation financière personnelle, le revenu de l'emploi actuel ou la durée du temps libre que le niveau de satisfaction est le plus faible (environ 50% de fortement satisfaits).

La situation familiale a une influence sur l'évaluation subjective de la qualité de vie. Les couples avec enfants sont moins satisfaits de leur situation financière que les couples de moins de 65 ans sans enfant (48,3% de fortement satisfaits contre 58,1%), du fait de vivre en commun (86,0% contre 93,0%), de la durée de temps libre (43,0% contre 53,8%), des activités de loisirs (61,6% contre 68,2%), des tâches dans le ménage (68,8% contre 77,8%) et de la répartition du travail domestique (69,5%

contre 76,8%). En revanche, les couples de moins de 65 ans sans enfant et les couples avec enfants sont significativement plus satisfaits que les personnes de moins de 65 ans vivant seules tant au niveau de leurs relations personnelles que des tâches dans le ménage.

L'égalité entre femmes et hommes

L'égalité des droits entre les sexes est garantie par la Constitution fédérale depuis 1981. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a été institué en 1988. La loi sur l'égalité est entrée en vigueur en juillet 1996. Même si l'égalité juridique est réalisée en Suisse dans une large mesure, des différences entre les sexes subsistent dans de nombreux domaines.

Les différences entre les sexes sur le plan de la formation ont diminué au fil du temps. Comme le montre encore le niveau de formation de la population résidante de 25 à 64 ans, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir suivi de formation postobligatoire et moins nombreuses que les hommes à détenir un diplôme du degré tertiaire. Depuis 2018 ce rapport s'est inversé chez la jeune génération des 25 à 34 ans: en 2019 54,7% des femmes et 50,8% des hommes avaient un diplôme du degré tertiaire. On observe toutefois de nettes différences entre les sexes quant au choix de la branche d'études et la représentation des femmes dans le corps enseignant est minoritaire.

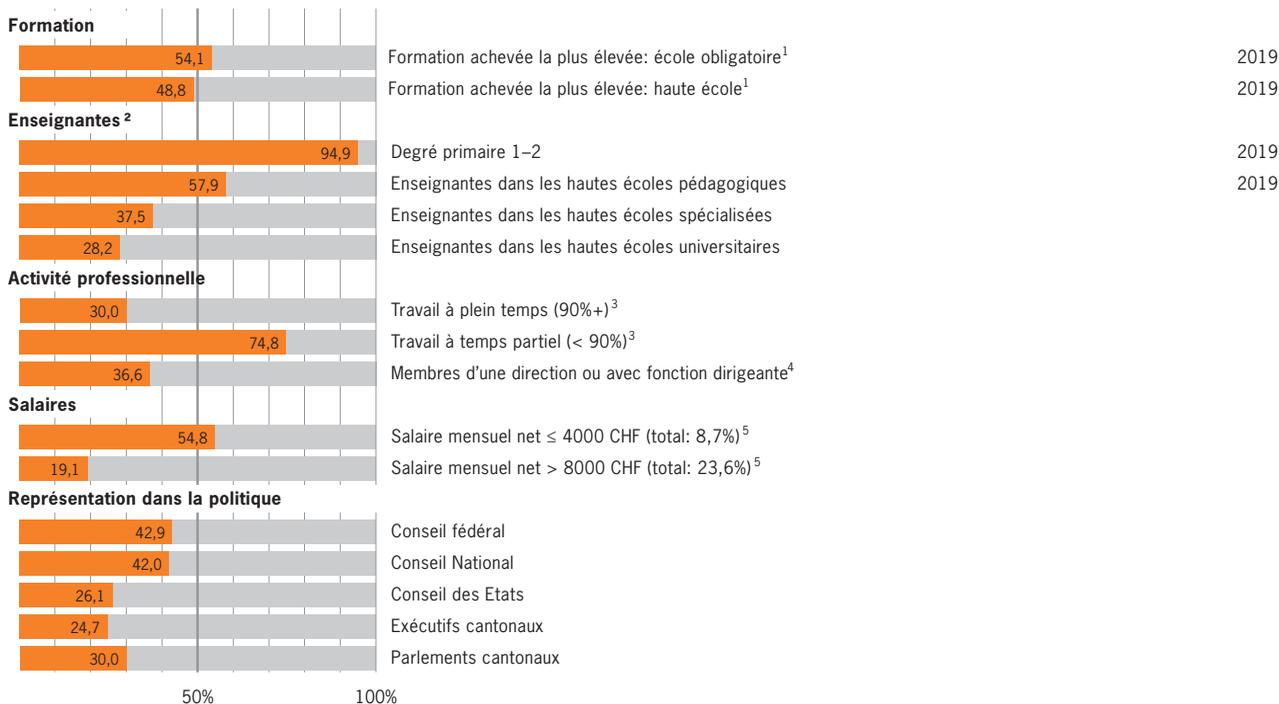
Les différences restent marquées dans l'activité professionnelle. Le taux d'activité des femmes à partir de 15 ans est plus bas que celui des hommes (2019: 63,0% contre 73,6%). Le taux de chômage au sens du BIT est par contre plus élevé chez les femmes (2019: 4,7% contre 4,1%). Les femmes sont bien plus

Chiffres clés concernant l'égalité des sexes

G 20.6

Part des femmes en %

Etat



1 Population résidente de 25 à 64 ans

2 Enseignantes d'école enfantine/cycle élémentaire années 1 – 2 et professeurs et autres enseignantes dans les hautes écoles

3 Personnes dès 15 ans

4 Salarié-e-s dès 15 ans

5 Salarié-e-s occupé-e-s à plein temps, économie totale

nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel, ces derniers exerçant en conséquence nettement plus souvent une activité professionnelle à plein temps que les femmes. Seul un bon tiers des postes de cadre (2019: 36,6%) est occupé par des femmes.

Dans le secteur privé, les femmes gagnent 14,4% de moins que les hommes (2018; 1994: 23,8%; différence basée sur le salaire médian). Dans le secteur public, la différence est de 11,4% en 2018. Dans l'ensemble de l'économie 16,7% des femmes et 8,1% des hommes touchent un bas salaire, soit une rémunération inférieure à 4359 francs bruts par mois en 2018.

Les femmes consacrent nettement plus de temps au travail non rémunéré que les hommes (voir le chapitre 3, Vie active et rémunération du travail, pour de plus amples informations).

La représentation féminine dans les instances politiques est très variable. Au niveau fédéral la proportion de femmes est de 26,1% au Conseil des Etats, 42,0% au Conseil national et 42,9% au Conseil fédéral (3 sur 7). Dans les gouvernements cantonaux elle se situe entre aucune femme (AG, AR, GR, LU, TI et UR) et 71,4% (VD), dans les parlements cantonaux entre 9,0% (SZ) et 42,0% (BS).

Glossaire

Classe moyenne, groupe à revenus moyens

La classe moyenne – ou groupe à revenus moyens – comprend toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent (voir Revenu équivalent) compris entre 70% et 150% du revenu brut équivalent médian de l'année d'observation en question.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert comprennent les cotisations à l'AVS/AI et aux caisses de pension, les impôts, les primes d'assurance-maladie et d'autres assurances, les transferts à d'autres ménages, les dons et les autres transferts.

Épargne

L'épargne est obtenue de manière indirecte en additionnant tous les revenus (revenus brut et sporadique) d'un ménage auxquels toutes les dépenses (dépenses de consommation et de transfert) sont soustraites. Les dépôts sur un compte épargne, les paiements pour le 3^{ème} pilier, les achats d'actions et d'obligations, les investissements, les amortissements, etc. ne sont pas comptés dans les dépenses, ces éléments font donc partie de l'épargne des ménages.

Ménage

Les ménages considérés dans ce chapitre sont toujours des ménages privés (voir le glossaire du chapitre 1, Population). Les membres d'un ménage partageant le même logement, mettent ensemble l'intégralité ou

une partie de leurs revenus ou de leur fortune et consomment en commun certains biens et services, notamment les denrées alimentaires.

Nomenclature COICOP

Classification of Individual Consumption According to Purpose (classification de la consommation individuelle selon le but d'utilisation).

Pauvreté

D'une manière générale, la pauvreté peut être définie comme une insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et sociales) telle que les personnes sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable dans le pays où elles vivent. On définit généralement la pauvreté en termes monétaires. Dans ce cadre, deux types d'approches sont utilisées: l'approche absolue et l'approche relative.

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse. Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne à partir de

16 ans pour d'autres dépenses. Lorsque le revenu disponible du ménage se situe en dessous du seuil de pauvreté, l'ensemble des personnes du ménage est considéré comme pauvre.

Le **taux de risque de pauvreté** se réfère à un seuil «relatif»: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité. En effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (respectivement de celle du ménage), mais également de celle des autres personnes vivant dans le pays concerné. Comme cet indicateur peut être calculé partout de la même manière, indépendamment de facteurs propres à un pays, telle que la législation sociale, il est approprié pour les comparaisons internationales. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union Européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Les deux concepts tiennent compte des différentes sources de revenu des ménages, mais pas de la fortune éventuelle (**pauvreté en termes de revenu**).

Personne de référence

La personne de référence du ménage est définie comme étant celle qui contribue le plus aux revenus du ménage et qui, de ce fait, détermine le plus fortement le mode de vie du ménage.

Privation matérielle

La privation matérielle est définie par la non-possession de biens de consommation durables ou l'absence de conditions d'existence minimales imputables à un manque de ressources financières. La privation

matérielle se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf. Coordonnés au niveau européen, les neuf items considérés touchent les domaines suivants:

Difficultés économiques:

- incapacité à faire face à une dépense imprévue d'un montant correspondant au 1/12 du seuil de risque de pauvreté (à 60%) pour une personne seule (2500 francs, dans un délai d'un mois pour la Suisse),
- incapacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
- arriérés de paiements,
- incapacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins,
- incapacité à chauffer convenablement son domicile.

Privation de biens de consommation durables:

- pas d'accès à un lave-linge,
- non-possession d'un téléviseur couleur,
- non-possession d'un téléphone,
- non-possession d'une voiture.

Ces questions sont posées à un seul membre du ménage et les réponses sont attribuées à l'ensemble des membres du ménage. La privation matérielle sévère se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins quatre éléments parmi neuf.

Revenu brut du ménage

Le revenu brut des ménages comprend les revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus issus de l'activité indépendante, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les

prestations en nature de l'entreprise propre ou de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir: les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance-maladie de base et les transferts réguliers à d'autres ménages (par exemple les pensions alimentaires).

Revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent

Le revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage, en tenant compte du nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans; la taille équivalente du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes.

Revenus issus de transferts

Sont nommés revenus de transferts les rentes de l'AVS/AI et des caisses de pension, les indemnités de l'assurance-chômage et de l'assurance-accidents, les rentes supplémentaires privées en tout genre, les pensions alimentaires et les autres transferts réguliers en provenance d'autres ménages.

Revenus sporadiques

Les revenus sporadiques comprennent les cadeaux reçus en nature, les ventes et les remboursements. De part leur nature, ces revenus ne sont pas compris dans le revenu brut des ménages, mais sont pris en compte dans le calcul de l'épargne.

Salaire

Concernant la définition de salaire, salaire brut et salaire net voir «salaire» dans le glossaire du chapitre 3 (Travail et rémunération). Le salaire mensuel brut standardisé est calculé sur la base d'un équivalent plein temps de $4 \frac{1}{3}$ semaines à 40 heures de travail.

Salaire médian

La valeur centrale ou médiane est la valeur qui divise l'ensemble considéré, ventilé dans l'ordre croissant des salaires, en deux groupes de taille égale: pour une moitié des postes de travail (50%), le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale, alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous.

Statut d'activité le plus fréquent (statistique de la pauvreté)

Dans la statistique de la pauvreté, sont considérées comme personnes actives occupées les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus dans SILC), c.-à-d. durant plus de la moitié des mois.